

## ABONNEMENT CULTUREL DES COLLEGES D'ILLKIRCH-GRAFF. ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023



Les collèges du Parc et Mandela proposent à leurs élèves respectifs un abonnement culturel commun pour la saison 2022/2023 dans plusieurs salles de spectacles des environs (pour cette année : L'Illiade, le Point d'Eau et Pôle Sud).  
Une nouvelle fois, la programmation est riche et variée, entre concerts, danse, humour, cirque, musiques actuelles ou savantes...

**Principes généraux** : Les élèves ne peuvent choisir les spectacles auxquels ils souhaitent assister puisque ce projet, avant tout pédagogique, est une invitation à « s'ouvrir l'esprit » et à découvrir de nouveaux horizons culturels.

**Un projet pédagogique** : L'abonnement culturel se nourrit de la continuité des enseignements dispensés au collège. Ainsi :

- il est la prolongation de nombreux enseignements (notamment les arts, l'EPS, le Français, l'Histoire-Géographie...);
- il est un outil servant l'ouverture culturelle encouragé par le Parcours Educatif, Artistique et Culturel (PEAC), et permet la découverte du spectacle vivant et de ses acteurs (artistes, techniciens...), s'inscrivant en cela dans le Parcours Avenir.
- l'Abonnement Culturel sera répertorié dans l'application Adage qui permet le suivi culturel de votre enfant tout au long de sa scolarité, de la primaire au lycée. Il sera également inscrit en juin dans le bilan périodique de votre enfant (rubrique PEAC).

### **Fonctionnement**

- l'inscription est annuelle, et fait l'objet d'une seule autorisation applicable pour l'intégralité de l'année scolaire : voir **fiche jointe à retourner avant le jeudi 6 octobre 2022 - délai de rigueur ; paiement en espèces** (sous enveloppe avec nom + prénom + classe) **ou en chèques** (à l'ordre de la Coopérative du collège du Parc / Mandela, avec les nom + prénom + classe de l'élève inscrits au dos du chèque) ;
- les déplacements (aller et retour) entre le domicile de l'élève et la structure culturelle sont intégralement et exclusivement sous la responsabilité des responsables légaux, et ce jusqu'à ce que les portes de l'institution culturelle soient franchies dans un sens comme dans l'autre. Le relais de la responsabilité doit se faire dans le hall de la structure culturelle concernée ;
- sauf indications contraires, les spectacles commencent à 20h30. Leurs durées sont indiquées sur le programme et les professeurs accompagnateurs sont présents dans l'enceinte d'accueil 15 minutes avant le début du spectacle pour prendre ou rendre le relais de la responsabilité des élèves. La distribution des billets se fait sur place, avant chaque spectacle ;
- à noter : 5 minutes avant le début du spectacle, les places des absents peuvent être cédées ou revendues à d'autres élèves ;  
Aucun remboursement ne pourra donc être effectué en cas de retard, ni de non-conformité au contexte sanitaire en vigueur ;
- une fois les inscriptions closes, le programme ainsi que la liste des participants pour chaque abonnement seront envoyés aux élèves par Mon Bureau Numérique, et seront également mis en ligne sur le site internet du Collège afin que les parents puissent organiser d'éventuels co-voiturages. Ces derniers doivent être soumis à une autorisation écrite des responsables légaux, soit pour l'ensemble de l'année scolaire en cours, soit de manière ponctuelle ;
- aucun élève ne pourra être remboursé d'un spectacle auquel il n'assiste pas. En revanche, il peut proposer son billet à l'un de ses camarades (6€ max.). Il en avertira M. Kappes au préalable. De même, merci de bien vouloir avertir M. Kappes en cas d'absence prévisible (cela m'évite de nombreux appels et le temps considérable qui y est consacré) ;
- tout élève n'ayant pas été signalé par écrit comme étant « absent » par l'un de ses représentants légaux sera signalé dans les jours qui suivent à la famille, par téléphone, par texto ou par courriel sur MBN ;
- le règlement intérieur du collège s'applique à toutes les sorties scolaires, dont l'Abonnement Culturel fait partie. Ainsi, les téléphones portables utilisés lors d'un spectacle seront confisqués en cas d'utilisation abusive ;
- la direction respective de chaque collège se réserve le droit d'exclure un élève de cet abonnement si son comportement n'est pas conforme aux règles indiquées. Si tel est le cas, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu ;
- il est inutile pour un élève de s'inscrire au présent abonnement si sa seule motivation est de passer une soirée agréable avec ses amis ! L'abonnement culturel doit avoir une motivation artistique et d'ouverture d'esprit !
- il est à noter que l'Abonnement Culturel des collèges d'Illkirch inclus la carte Atout Voir qui permet d'avoir des réductions au cinéma ainsi que dans de nombreuses autres salles de concerts de l'EuroMétropole. Liste à consulter en ligne sur le site dédié.

**LES INSCRIPTIONS SERONT CLOSES LE JEUDI 7 OCTOBRE 2022 au soir – délai de rigueur.**

### **Spécificités CoVid**

- aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas de non-conformité avec les règles sanitaires en vigueur au moment de chaque spectacle. La structure culturelle applique les règles et pourra refuser un élève qui ne s'y serait pas conformé.

A remettre à M. Kappes (professeur d'éducation musicale et responsable du projet) :

- une autorisation parentale (document joint) ;
- paiement en espèces (sous enveloppe avec nom /prénom/classe) ou chèque (à l'ordre de la Coopérative du Collège du Parc/Mandela – nom/prénom/classe de l'élève inscrit au dos) ;
- pour la carte Atout Voir : une photo + adresse + date de naissance. Si votre enfant en possède une, joindre la photocopie ;

Possibilité de déposer également votre abonnement dans le casier de M. Kappes. Ne traînez pas : les places sont limitées.

Il vous appartient de souscrire une assurance responsabilité civile / accidents corporels pour votre enfant.

Catherine MOREL  
Principale du clg du Parc

Valeria MARIOTTI  
Principale du clg Mandela

Martin KAPPES  
Professeur d'éducation musicale